

RAPPORT D'ANALYSE

DATE : ^{18 mars}
~~21 janvier~~ 1998

142
La gestion de l'eau au Québec

SURE04

AUD6212-07-00

REQUÉRANT : Fondation des lacs et rivières du Canada
50, rue de l'Union
Coaticook (Québec) J1A 1Y7

(keg.05)

OBJET : Biostabilisation de rives - Rivière Coaticook

N/RÉF. : 7430-05-01-0030800
1143028

I NATURE DU PROJET :

Le projet consiste à procéder à des travaux de stabilisation de rives de la rivière Coaticook à l'aide de la technique de biostabilisation et ce, à 6 endroits différents :

- Site O.T.J. de Coaticook (rive gauche sur 250 mètres et comportant l'installation de 9 épis; rive droite sur 200 mètres et comprenant l'installation de 6 épis) : lots 3842 et 4099, Ville de Coaticook;
- Site Gilbert (rive gauche sur 250 mètres, comprenant l'installation de 9 épis) : lot 11B, rang V, municipalité de Compton-Station;
- Site Drouin (rive gauche sur 110 mètres, installation de 4 épis) : lot 21B, rang IV, municipalité de Compton-Station;
- Site Masson (rive droite sur 250 mètres, installation de 6 épis de protection)-Vaillancourt (rive droite sur 350 mètres, installation de 8 épis) : lot 6A, rang VI, municipalité de Compton-Station;
- Site Lemieux I (rive droite sur 120 mètres, installation de 5 épis) et II (rive droite sur 170 mètres, installation de 6 épis) : lots 302 et 303, Village de Compton.

a) PHASE DE CONSTRUCTION OU DE RÉALISATION :

1. La technique de biostabilisation comprend les étapes suivantes :

- adoucissement des pentes (1V:2H);
- mise en place d'épis de protection (en roches, billots ou avec membrane géotextile en fonction des matériaux disponibles sur place), avec revégétation en surface;
- prélèvement du matériel dormant pour la mise en place des couches de branches et des tapis végétaux.

b) PHASE D'EXPLOITATION :

1. Le promoteur devra assurer un suivi des ouvrages au printemps prochain et apporter les correctifs appropriés, le cas échéant (ex.: si création de foyers d'érosion, reprise de la végétation déficiente).

II LES IMPACTS SUR L'ENVIRONNEMENT :

a) LISTE DES IMPACTS NÉGATIFS :

1.0 Les impacts sur l'environnement

1.0.1 L'excavation de la rive et du littoral lors de l'adoucissement de la pente et de l'installation des épis de protection entraînera la remise en suspension de sédiments et affectera temporairement la qualité de l'eau de la rivière. Il n'y a aucune prise d'eau potable connue dans ce secteur.

1.0.2 Vu l'utilisation de machinerie lourde à proximité et dans le cours d'eau, il demeure toujours un risque de contamination des eaux par des produits pétroliers. Des mesures (ex. : prévoir du matériel absorbant sur place) sont toutefois prévues pour agir rapidement dans le cas d'un déversement accidentel.

1.0.3 Il y a peu d'impact sur la végétation des rives dans l'emprise des travaux puisque celle-ci est déjà faible en raison du caractère très agricole du secteur.

2.0 Les impacts sur la faune et les habitats fauniques

2.0.1 Les principales espèces de poissons susceptibles d'être rencontrées dans la rivière Coaticook sont l'omble de fontaine, la truite brune et la truite arc-en-ciel. Compte tenu de la vocation fortement agricole du secteur, cette portion de rivière est moins utilisée par la faune (eaux plus chaudes). Il n'y a pas de localisation précise de frayère dans ce secteur.

2.0.2 L'excavation de la rive et du littoral lors des travaux pourrait nuire temporairement aux populations ichtyennes présentes dans cette zone (remise en suspension de matériel fin et turbidité).

2.0.3 Les travaux dans le lit de la rivière seront réalisés en période estivale et ne devraient pas causer préjudices aux activités des poissons.

2.1 Les impacts sur les habitats fauniques

2.1.1 Absence d'habitats fauniques dans ce secteur.

b) LISTE DES IMPACTS POSITIFS :

1. Ces travaux diminueront l'affouillement des rives qui est très important le long de la rivière Coaticook : diminution de la quantité de sédiments charriés par la rivière.

2. Impact économique non négligeable pour les agriculteurs (moins de perte de sol cultivé).
- 3 Amélioration de la qualité des rives : revégétalisation des talus. Ces travaux pourront avoir un impact positif significatif à court et moyen terme sur les populations ichtyennes et autres organismes aquatiques.
4. Sensibilisation auprès des autres agriculteurs du bassin de la rivière Coaticook : importance de la végétation dans la bande riveraine, correction de l'érosion.
5. Essai d'une nouvelle technologie de stabilisation de rives plus douce pour l'environnement.

III LES ÉTUDES ET RECHERCHES :

1. Aucune recherche ou étude particulière exigée par le MEF ni fournie par le promoteur.

IV LES EXIGENCES :

1. LÉGALES

- Travaux, à des fins municipales, dans le littoral et sur les rives d'une rivière : assujettissement au 2^{ème} alinéa de l'article 22 de la Loi sur la qualité de l'environnement (Q-2, r.1.001).
- Politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables (Q-2, r.17.1).

2. TECHNIQUES

- Effectuer les travaux en période estivale.
- Critères d'analyse des projets en milieux hydrique humide et riverain.

3. ADMINISTRATIVES

- Lettres patentes *Fondation pour la protection des fleuves, rivières et lacs du Canada*, Ministre de l'Industrie, 13 décembre 1996.
- Résolution #CA 97-98, monsieur Stephen Gates, 20 septembre 1997.
- Plans et devis *Biostabilisation de la rivière Coaticook*, monsieur Michel Cyr, ing. # 37381, 23 octobre 1997.
- Accord des propriétaires concernés, 12 novembre 1997.
- Avis de conformité à la réglementation municipale, madame Sylvie Dolbec, 12 novembre 1997.
- Avis de conformité à la réglementation municipale, monsieur Réginald Rémillard, 12 novembre 1997.
- Avis de conformité à la réglementation municipale, monsieur Roma Fluet, 19 novembre 1997.

- Croquis, photos et descriptions des travaux, M. Guy Lupien, Verdeaux inc., février 1998.
- Informations supplémentaires, M. Guy Lupien, Verdeaux inc., 4 mars 1998.

V LES CONSULTATIONS :

1. Visite des lieux en compagnie d'un représentant du MAPAQ-Coaticook.

VI LES AUTRES ÉLÉMENTS D'INFORMATION :

1. Ce projet fait l'objet de nombreuses demandes de subvention auprès d'organismes divers (Environnement Canada, Fondation de la Faune, etc.) et est chapeauté par un comité multi-partite : Comité du bassin de la rivière Coaticook.

VII ÉLÉMENTS SUPPORTANT LES RECOMMANDATIONS DE L'ACCEPTABILITÉ DU PROJET SUR LE PLAN ENVIRONNEMENTAL :

1. Travaux justifiés : érosion très sévère.
2. Conformité aux réglementations municipales.
3. Impacts positifs sur la qualité du cours d'eau.

VIII LES RECOMMANDATIONS :

1. Procéder à la délivrance du certificat d'autorisation.

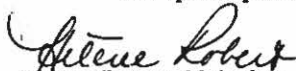
IX LE PROGRAMME DE VÉRIFICATION :

PHASE DE CONSTRUCTION OU DE RÉALISATION :

- Procéder à une inspection lors des travaux : s'assurer que les travaux sont réalisés en prenant les précautions appropriées pour limiter la turbidité.

PHASE D'EXPLOITATION :

- Faire une vérification à l'été suivant : bonne reprise de la végétation, efficacité des épis de protection, création de foyers d'érosion.


Hélène Robert, biologiste

Service de la gestion de la faune et du milieu naturel



1 MARS 1998

Le 2 décembre 1998

Monsieur Jacques Houle
Fondation des lacs et rivières du Canada
116, rue Wellington
Coaticook (Québec) J1A 2H7

Objet : **Biostabilisation de rives - Rivière Coaticook**
N/Réf. : 7430-05-01-0030800; 7430-05-01-0030801;
7430-05-01-0030802

Monsieur,

La présente fait suite à ma visite du 6 novembre 1998 concernant la vérification des travaux relatifs aux certificats d'autorisation délivrés en date du 18 mars 1998, du 5 juin 1998 et du 14 septembre 1998, dans le cadre de la biostabilisation de portions de rives de la rivière Coaticook.

Lors de cette visite, nous avons pu constater que la compagnie Verdeaux inc., firme engagée pour la conception et l'exécution du projet, a réalisé des travaux non conformes aux plans et devis déposés avec les demandes de certificats d'autorisation.

À cet égard, on peut mentionner les faits suivants :

1. Le non-respect du principe de stabilisation selon la méthode de génie végétal :

- Exception faite des deux premiers endroits aménagés, la stabilisation de rives à l'aide de techniques végétales est pratiquement absente. Ainsi, l'entrepreneur a réalisé d'importants travaux de déplacement de gravier sans assurer, par la suite, une reprise de la végétation et la plantation d'arbustes pour améliorer la stabilité de la rive remaniée et lui redonner un aspect plus naturel.

Cet point nous apparaît d'autant plus important que nous tentons, depuis quelques années, de sensibiliser les agriculteurs à ne pas utiliser uniquement du gravier pour stabiliser les rives mais à y combiner également la mise en place de végétation tant arbustive qu'herbacée;

...2



2. L'absence, dans les derniers sites aménagés, d'épis de protection tels que mentionnés aux plans et devis et aux certificats d'autorisation :

- Nous vous rappelons que c'est en vertu de ce concept (épis permettant de diriger le courant vers le centre du cours d'eau et ainsi enlever de la pression érosive sur la rive aménagée) que les certificats d'autorisation ont été délivrés.

3. La réalisation de travaux de génie non conformément aux règles de l'art en ce domaine :

- les pierres utilisées pour les perrés ont été mises directement sur la rive ou le littoral sans clé d'ancrage et sans être réellement bien placées pour limiter les interstices et la présentation d'aspérités qui risquent de favoriser l'affouillement et de gêner la libre circulation des glaces;
- les pierres utilisées (granit) pour les enrochements s'harmonisent mal avec le milieu environnant;
- l'orientation donnée aux épis de protection (à contre-courant);
- à certains endroits les tapis végétaux n'ont pas été suffisamment ancrés et commencent déjà à décrocher;

4. L'entrepreneur a réalisé des travaux non identifiés dans la demande :

- l'installation de seuils ajourés avec ou en lieu et place d'épis de protection;

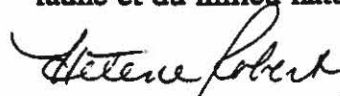
Par conséquent, certains travaux devront être réalisés rapidement pour minimiser les risques d'érosion. Ainsi, au site O.T.J. , on devra réparer l'affaissement déjà présent sur la rive avant que celui-ci ne s'aggrave et enlever les branches dormantes excédentaires déposées dans le littoral. De plus, au site Vaillancourt, on devra procéder au nettoyage des rives afin d'enlever tous débris métalliques apparents. Idéalement, ces travaux devront être complétés d'ici le 21 décembre.

Par ailleurs, un suivi rigoureux devra être effectué au cours du printemps prochain afin d'être en mesure d'intervenir rapidement en cas d'érosion sévère. De plus, nous vous demandons d'ensemencer les endroits où la végétation herbacée et arbustive est déficiente. Au besoin, certaines structures aménagées devront être modifiées si celles-ci font l'objet de foyers d'embâcles (seuils, troncs d'arbres renversés, etc.).

Pour tout complément d'information, vous pourrez joindre la soussignée au numéro de téléphone suivant (819) 820-3882, poste 286.

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

Le Service de la gestion de la
faune et du milieu naturel,



Hélène Robert, biologiste

HR/hr

c.c. M. Guy Lupien, Verdeaux inc.